



ASSEMBLÉE D'INFORMATION COMMUNALE

LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 À 19H30
HALLE DE GYMNASTIQUE - COURRENDLIN

ACCUEIL ET BIENVENUE



PRÉSENTATION SUR LA RÉALISATION DE
LA PHASE B DU PROJET D'EXTENSION DES
LOCAUX SCOLAIRES QUI SERA SOUMIS À
LA VOTATION POPULAIRE LE 19
NOVEMBRE 2023

INTRODUCTION – RAPPEL DES ENJEUX

➤ *Présenté par M. le Maire Joël Burkhalter*

CLAUSE DES BESOINS ÉCOLES ENFANTINES

➤ *Présenté par le directeur des Ecoles, M. Jacques Widmer*

PRÉAMBULE

1. DÉPARTEMENT VALIDE LA CLAUDE DU BESOIN
2. SEN CONSIDÈRE QUE LE DIMENSIONNEMENT DES LOCAUX AU REGARD DES BESOINS EST CONFORME
3. PROJET PARTAGÉ EN DEUX PARTIES POUR LA MAÎTRISE DES COÛTS

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

Pourcentage d'élèves au primaire en fonction de l'évolution de la population sur 12 ans

EVOLUTION DE LA POPULATION

Population	Suisses	Étrangers	Total	Dont Choindez	Nombre d'élèves	Pourcentage en rapport avec la population
2023			3638		366	10,06%
2022			3645		359	9,84%
2021			3701		347	9,37%
2020			3609		350	9,69%
2019			3552		356	10,02%
2018			3519		345	9,80%
2017			3448		333	9,66%
2016	2230	669	2899	29	275	9,49%
2015	2176	559	2735	27	276	10,09%
2014	2137	566	2703	23	281	10,40%
2013	2154	528	2682	19	273	10,18%
2012	2102	474	2575	21	257	9,98%
Moyenne						9,93%

PHASE B / NOUVELLES SALLES

- 5 SALLES ENFANTINES
- SALLE DES MAÎTRES EE
- SALLE DE DEVOIRS SURVEILLÉS (UAPE)
- SALLE DE JEU (UAPE)
- CANTINE SCOLAIRE (UAPE) / 25 PLACES
- PLACE DE JEUX DÉDIÉE

PHASE B / POURQUOI

- CONCEPT GLOBAL AVEC PHASE A
- RÉPONSE POUR LES FAMILLES ET L'ÉCOLE => UAPE, CANTINE, REGROUPEMENT DES CLASSES ENFANTINES
- POPULATION SCOLAIRE MOYENNE ATTENDUE 525 à 550 ÉLÈVES
- SOLUTION PÉRENNE AU DÉPLACEMENT PROVISOIRE DE DEUX CLASSES ENFANTINES DANS LE BÂTIMENT A DÈS 23-24
- SOLUTION POUR LES CLASSES ENFANTINES À TROUVER DANS TOUS LES CAS => MANQUE DE PLACE
- OUVERTURE D'UNE CLASSE DE TRANSITION (3p) ET D'UNE STRUCTURE DE SOUTIEN SECONDAIRE (9-11S) DANS LE BÂTIMENT A DÈS 24-25

PHASE B / AVANTAGES

- MÊME HORAIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 12P
- SIMPLIFICATION DE L'HORAIRE DU PÉDIBUS
- RÉCUPÉRATION DES ÉLÈVES PAR LES PARENTS OU LES FRÈRES ET SŒURS FACILITÉE
- SÉCURITÉ AMÉLIORÉE => PAS DE VOITURES !
- CRÈCHE À PROXIMITÉ => TRAJETS RACCOURCIS POUR LES ÉLÈVES DE LA CRÈCHE
- COLLABORATION ENTRE LA CRÈCHE ET L'ÉCOLE POUR LA GESTION DES REPAS
- EDUCATRICES SUR PLACE POUR L'UAPE
- REGROUPEMENT DES ÉLÈVES 1-8P POUR L'UAPE SUR LE MÊME SITE
- COMPÉTENCES MUTUALISÉES POUR LES ENSEIGNANTES => HARMONISATION

CLAUSES DES BESOINS UAPE

- *Présenté par la directrice de la maison de l'enfance,
Mme Elodie Beuchat*

CLAUSE DES BESOINS UAPE

- REGROUPEMENT DE TOUTES LES ACTIVITÉS DE L'ENFANCE SUR UN MÊME SITE
- AUGMENTATION DES PLACES D'ACCUEIL DE L'UAPE
- DÉPLACEMENT DE L'UAPE DE LA RÉSIDENCE CLOS BRECHON
- LOCAUX ET ESPACES ADAPTÉS AUX BESOINS DE L'ENFANT
- SÉPARATION DES GROUPES SELON ÂGES
- SÉCURITÉ AU NIVEAU DES TRAJETS DE L'ÉCOLE
- ASPECT PRATIQUE POUR LES FAMILLES
- GAINS DE TEMPS POUR LES PROFESSIONNELLES DE L'ENFANCE

PRÉSENTATION DU CONCEPT ARCHITECTURAL

➤ *Présenté par l'architecte, Mme Daphnée Karaiskaki*





#IMPLANTATION #PHASAGE



#IMPLANTATION #PHASAGE

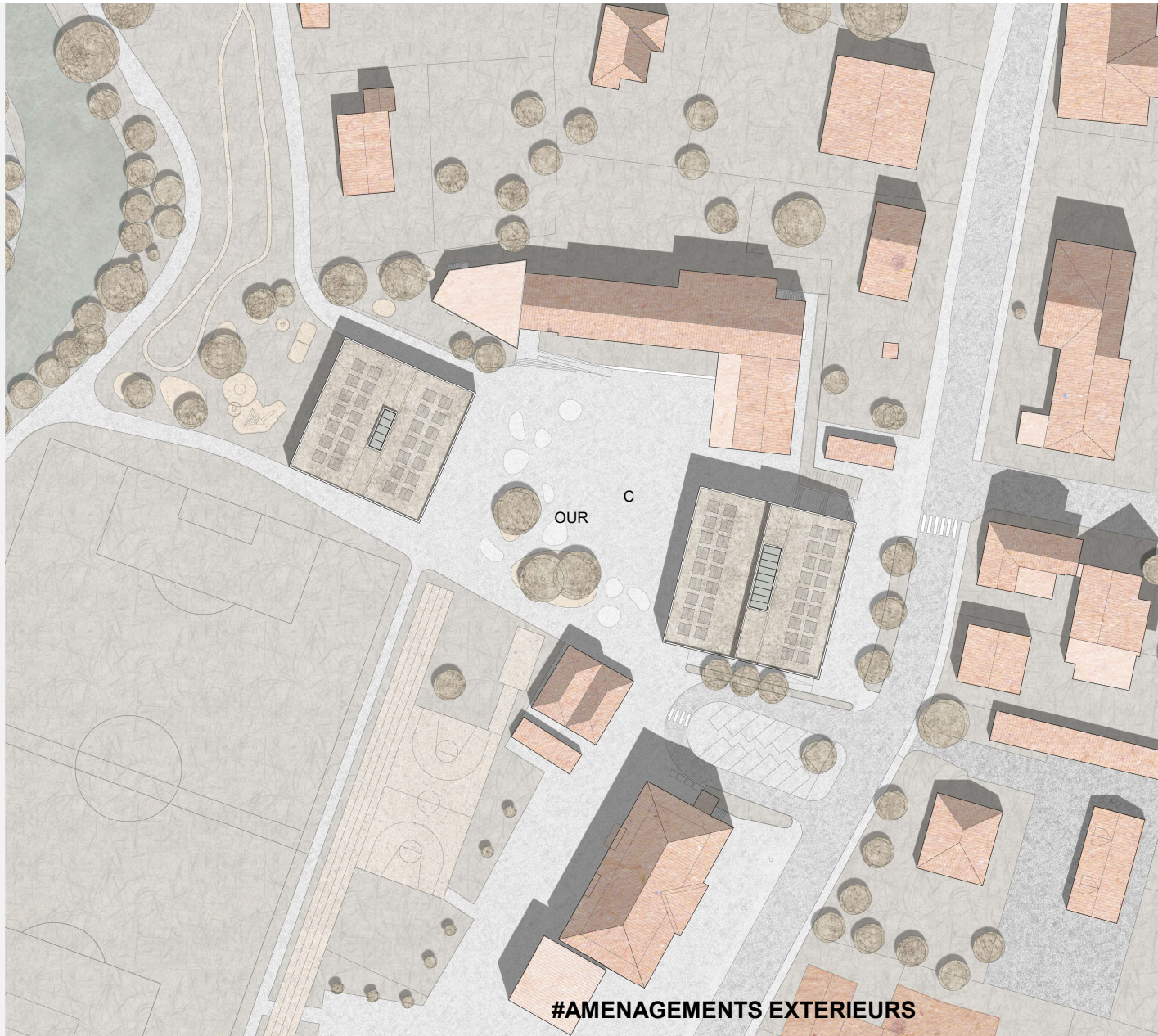


#IMPLANTATION #PHASAGE

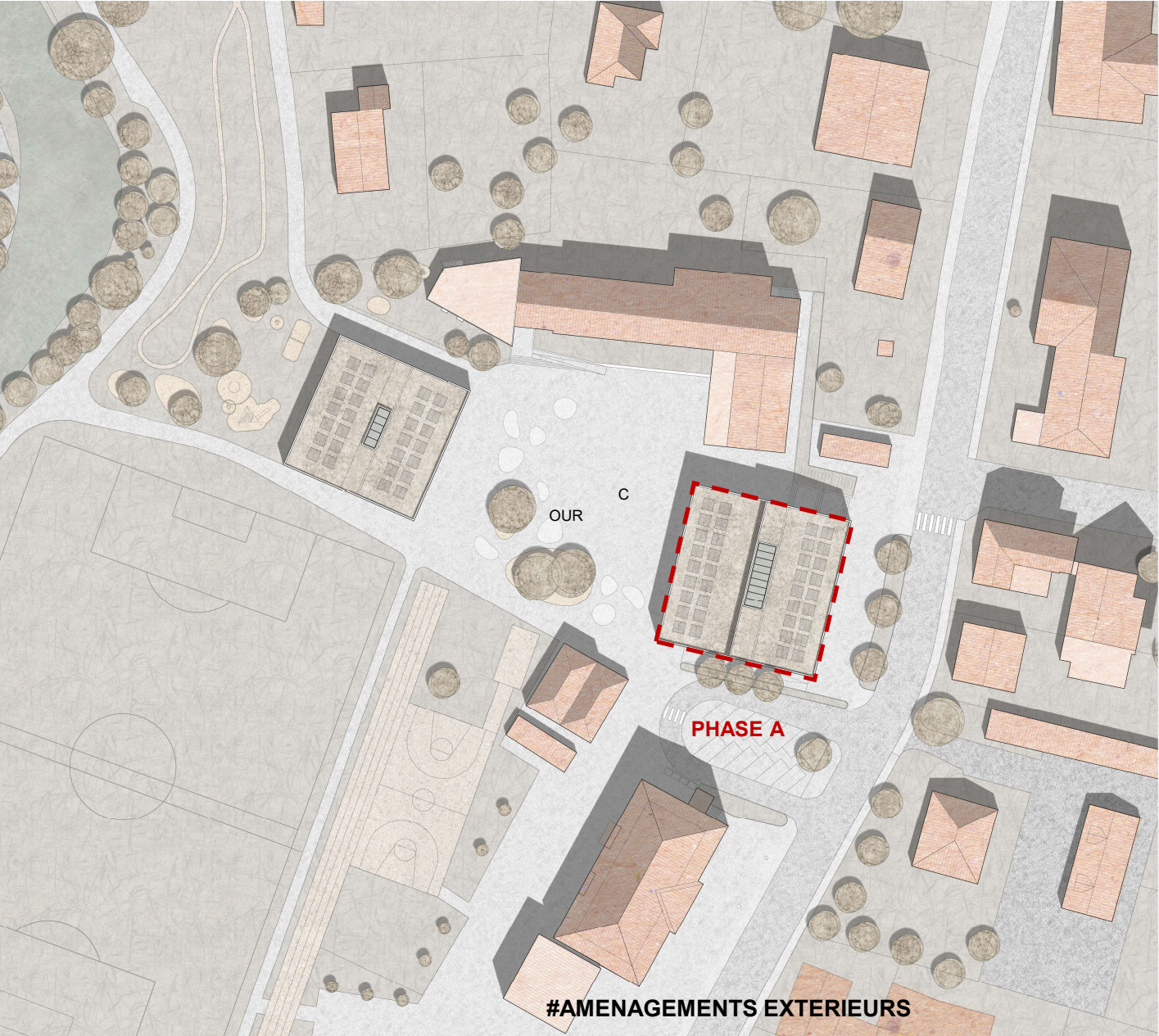


#IMPLANTATION #PHASAGE

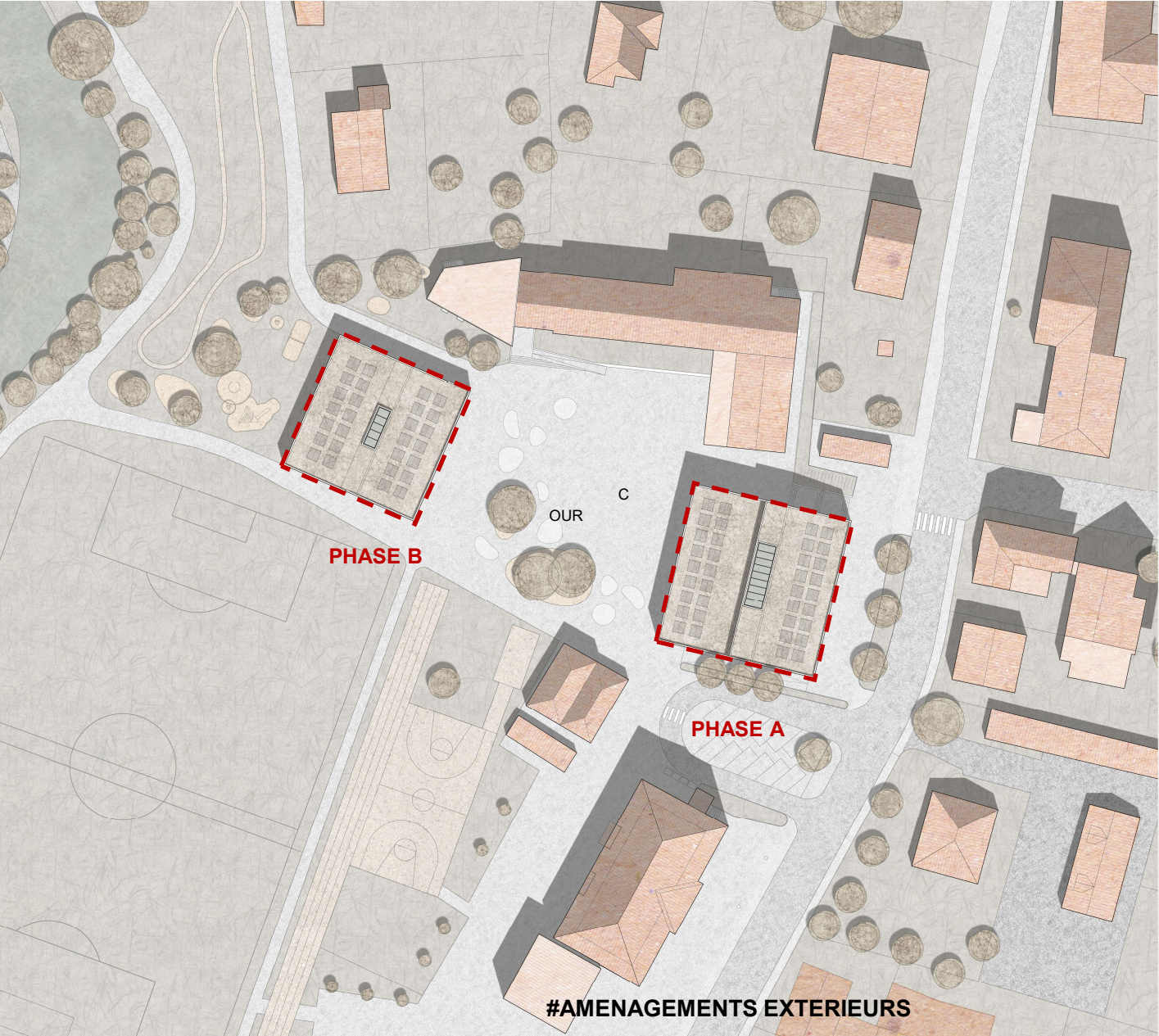




#AMENAGEMENTS EXTERIEURS



#AMENAGEMENTS EXTERIEURS



#AMENAGEMENTS EXTERIEURS



Place de jeux enfantine

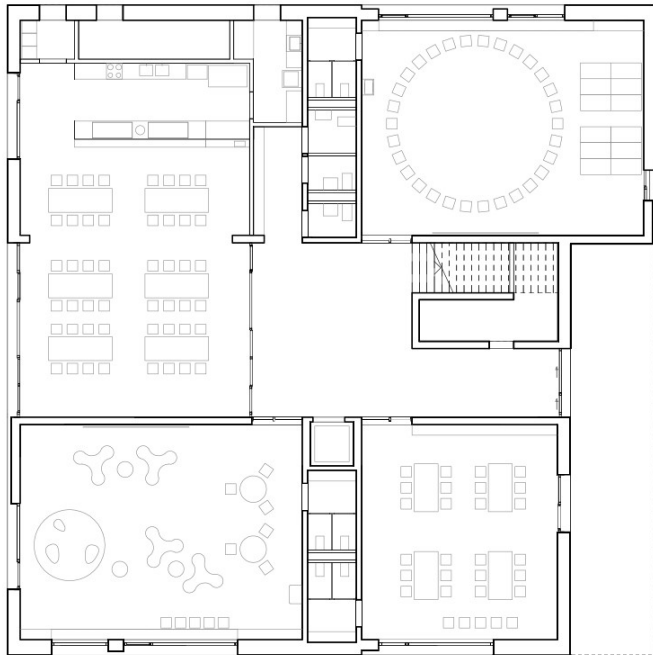
Bâtiment B

Cour d'école

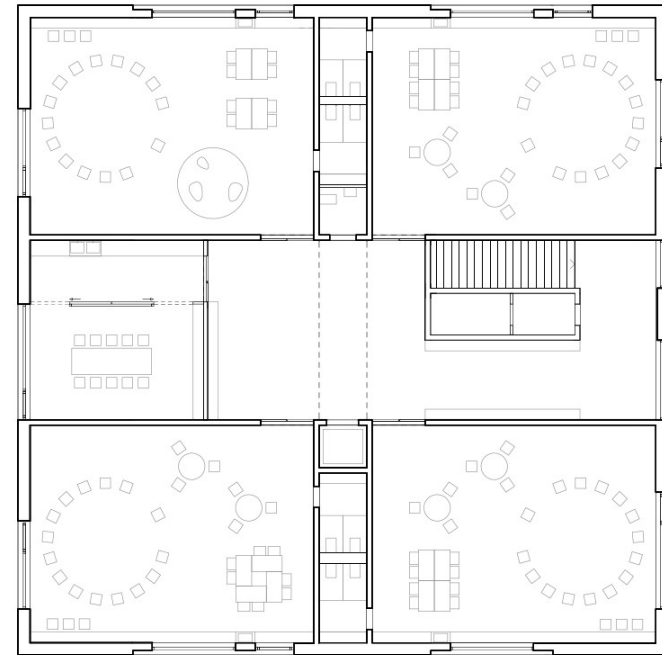
Bâtiment A

Route cantonale

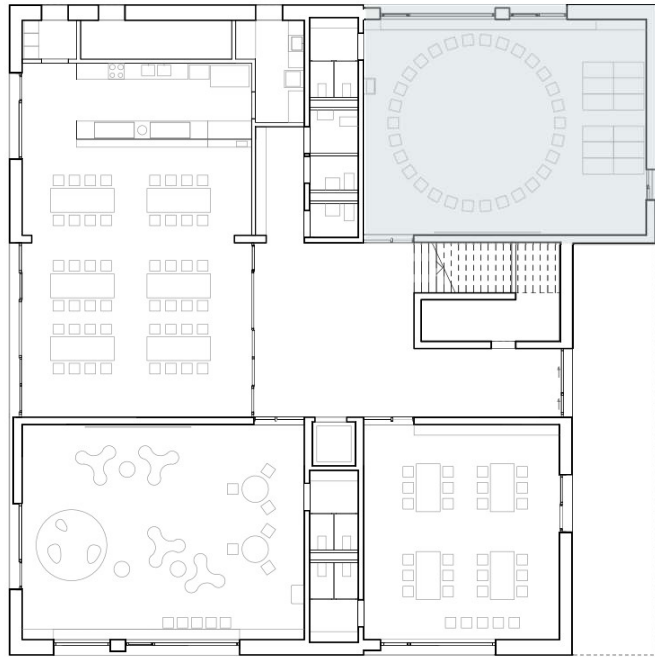
#AMENAGEMENTS EXTERIEURS



0m 2 4 6
rez-de-chaussée



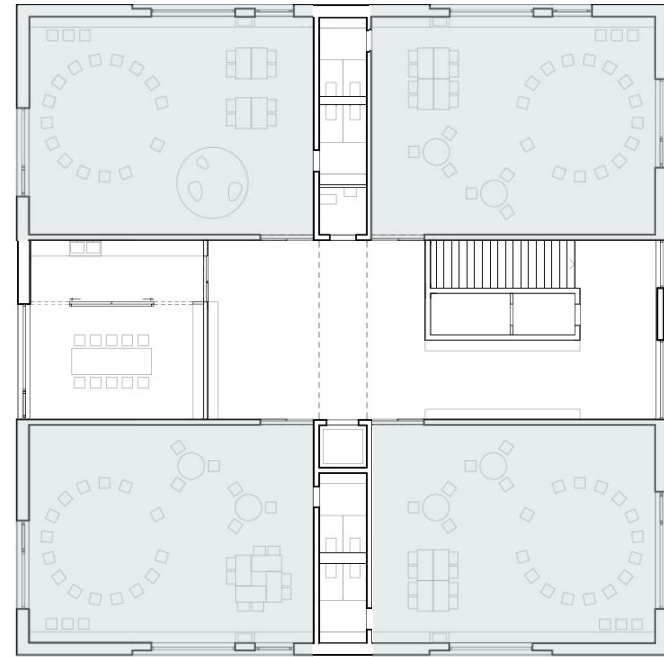
0m 2 4 6
1^{er} étage



0m 1 2 4 6

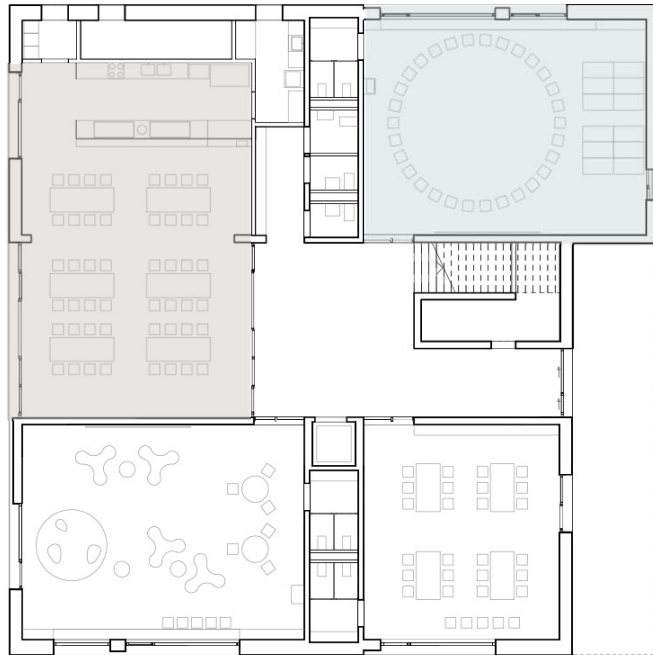
rez-de-chaussée

■ salles de classe



0m 1 2 4 6

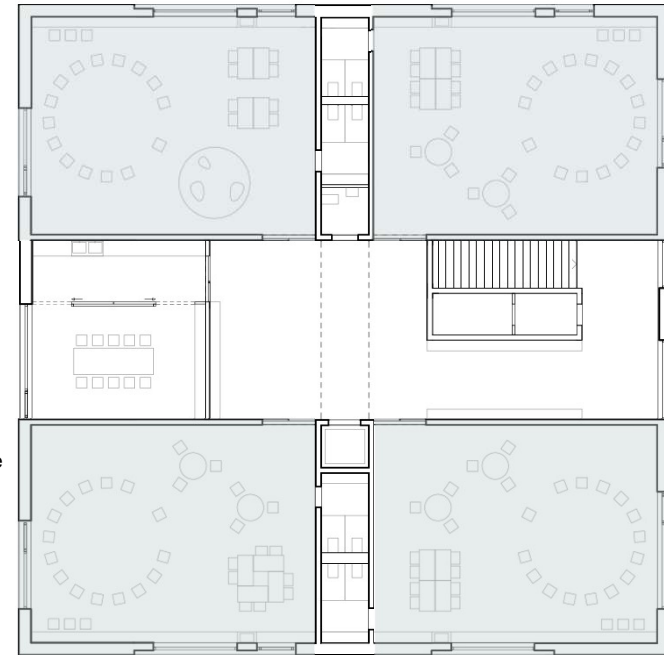
1^{er} étage



0m 1 2 4 6

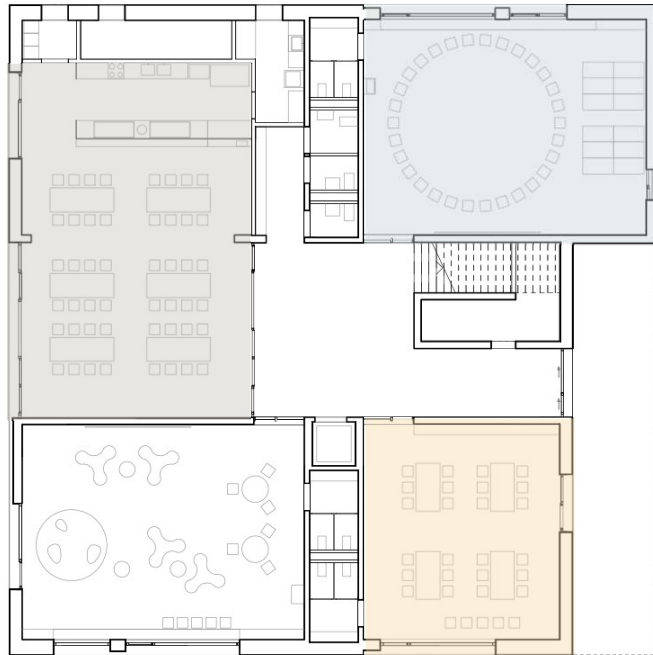
rez-de-chaussée

- salles de classe
- UAPE - restaurant scolaire



0m 1 2 4 6

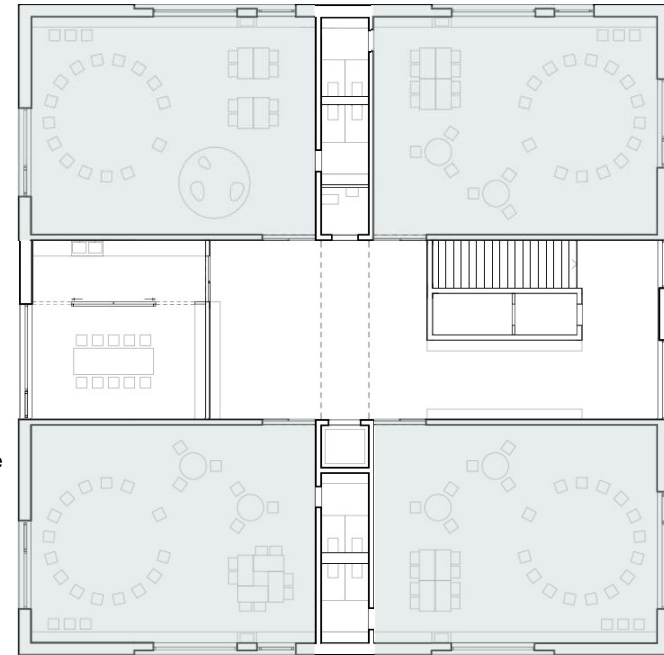
1^{er} étage



0m 1 2 4 6

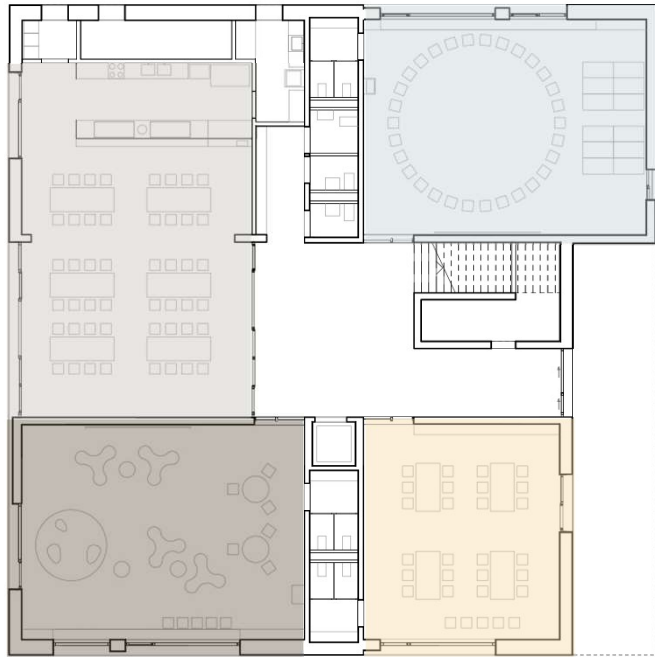
rez-de-chaussée

- salles de classe
- UAPE - restaurant scolaire
- UAPE - devoirs



0m 1 2 4 6

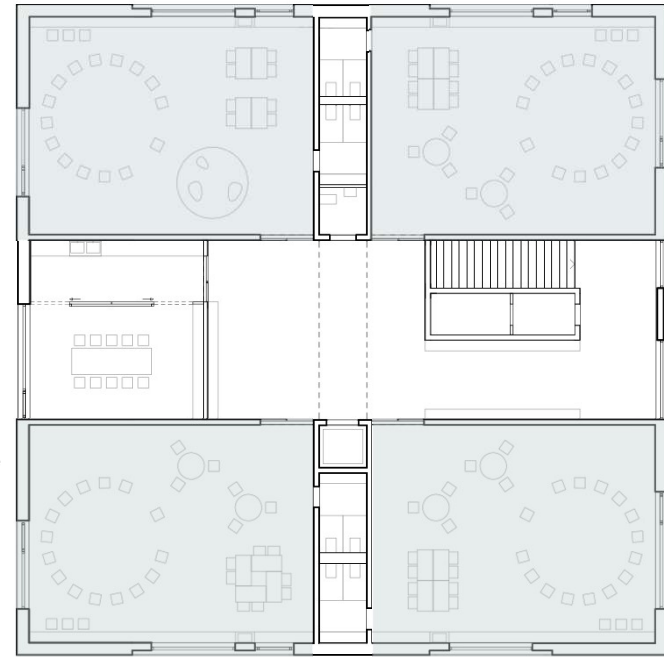
1^{er} étage



0m 1 2 4 6

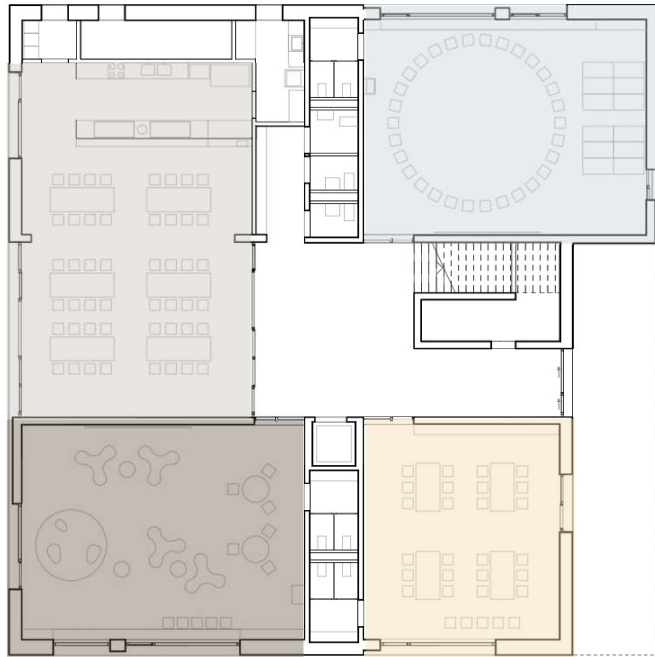
rez-de-chaussée

- salles de classe
- UAPE - restaurant scolaire
- UAPE - devoirs
- UAPE - séjour



0m 1 2 4 6

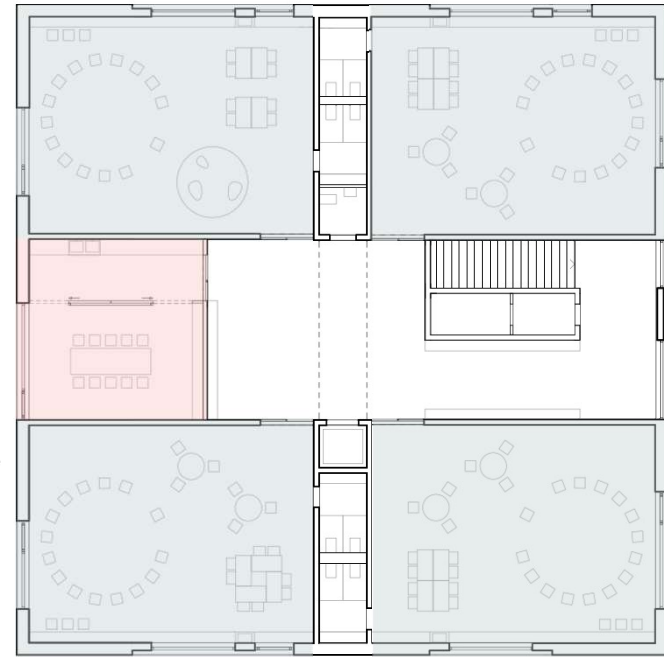
1^{er} étage



0m 1 2 4 6

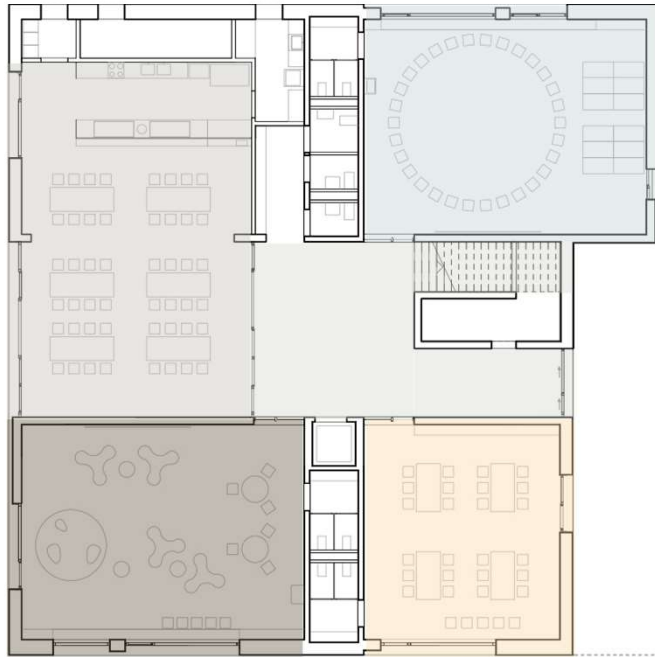
rez-de-chaussée

- salles de classe
- UAPE - restaurant scolaire
- UAPE - devoirs
- UAPE - séjour
- salle de maîtres



0m 1 2 4 6

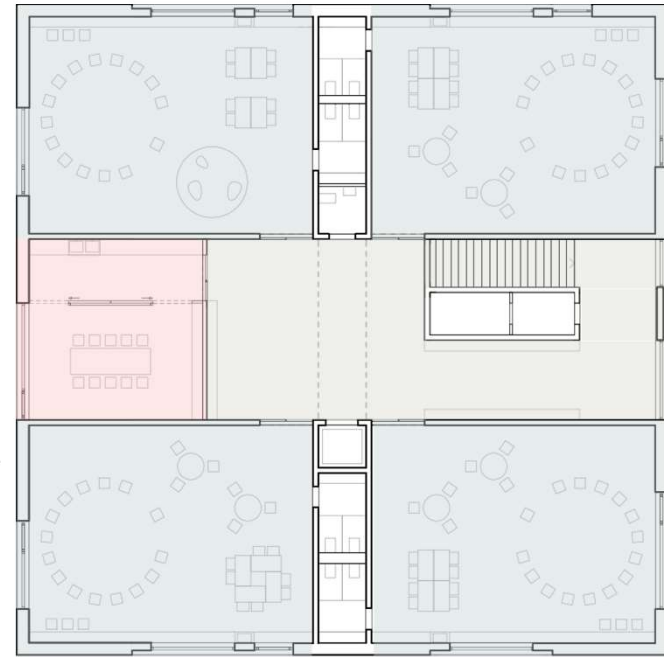
1^{er} étage



0m 1 2 4 6

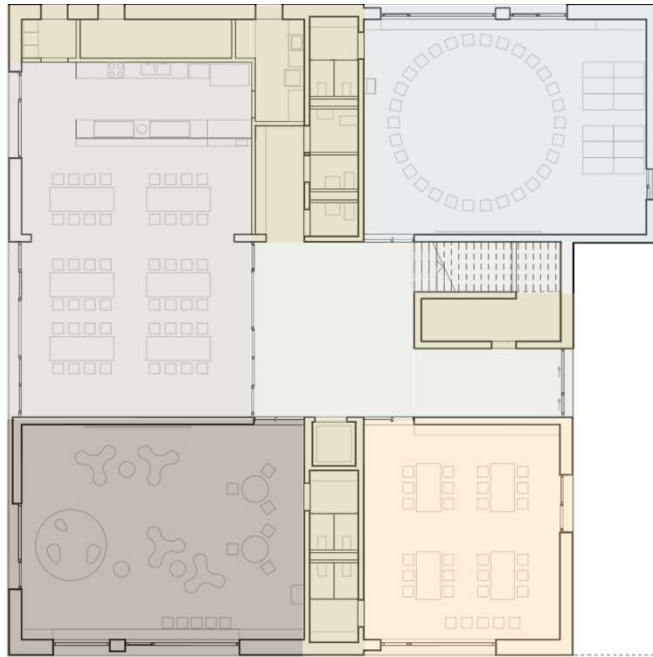
rez-de-chaussée

- salles de classe
- UAPE - restaurant scolaire
- UAPE - devoirs
- UAPE - séjour
- salle de maîtres
- circulation



0m 1 2 4 6

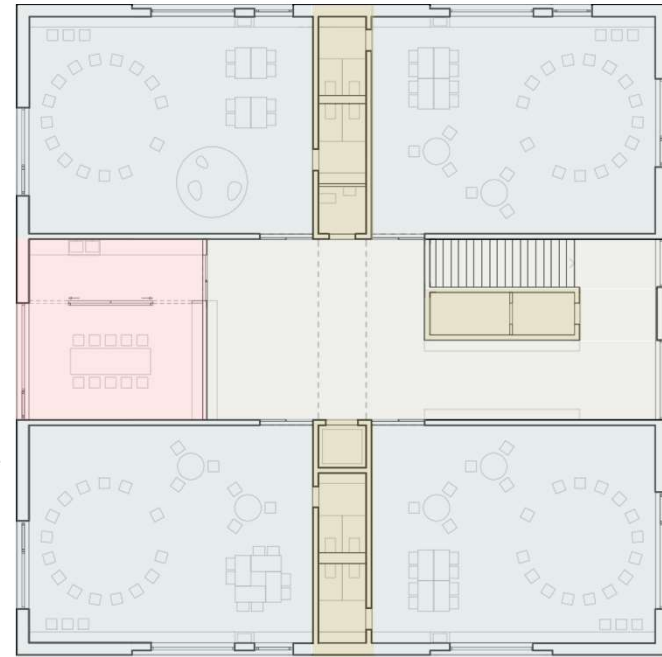
1^{er} étage



0m 1 2 4 6

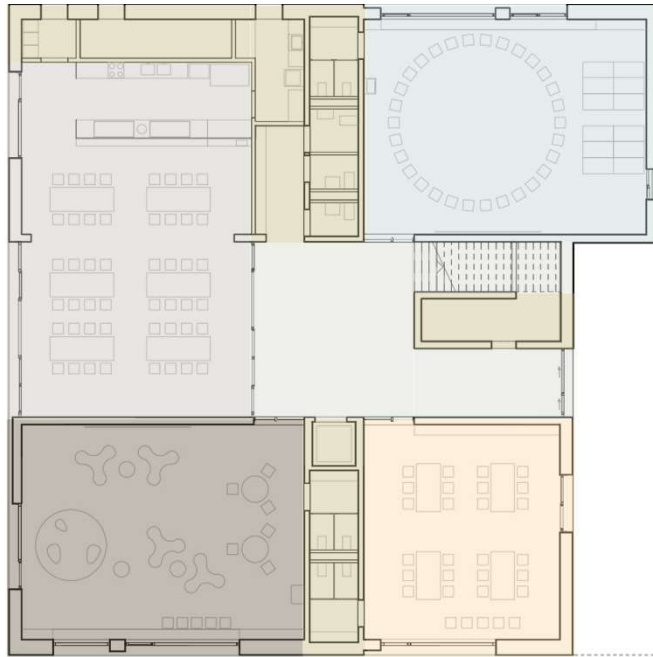
rez-de-chaussée

- salles de classe
- UAPE - restaurant scolaire
- UAPE - devoirs
- UAPE - séjour
- salle de maîtres
- circulation
- locaux techniques/wc



0m 1 2 4 6

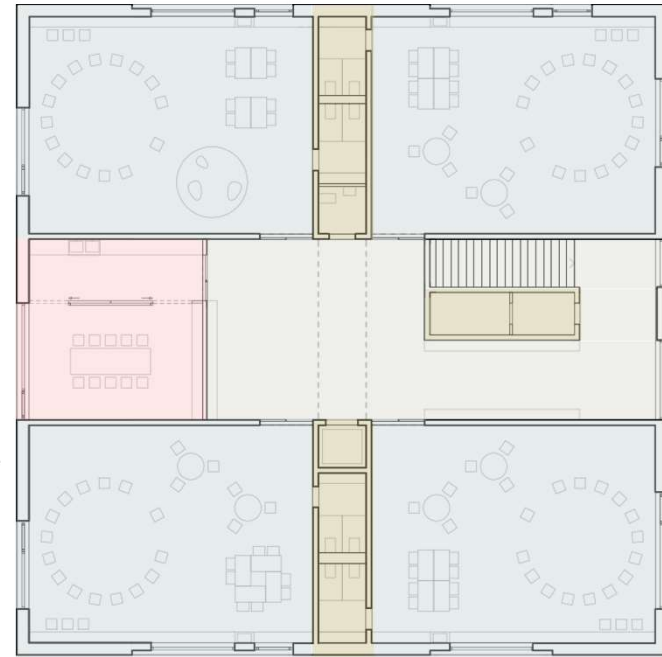
1^{er} étage



0m 2 4 6

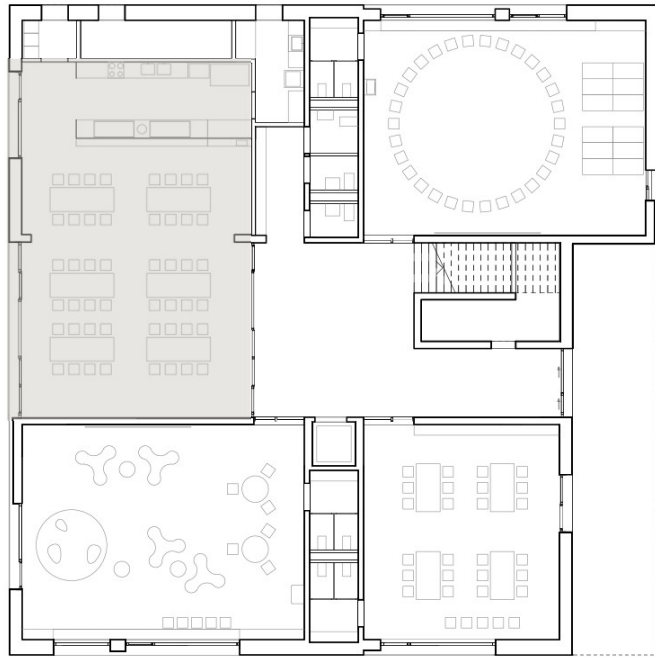
rez-de-chaussée

- salles de classe
- UAPE - restaurant scolaire
- UAPE - devoirs
- UAPE - séjour
- salle de maîtres
- circulation
- locaux techniques/wc



0m 2 4 6

1^{er} étage



0m 1 2 4 6

rez-de-chaussée






#MATERIALS #EXPRESSION


béton

bois

AVANTAGES



- + inertie thermique (utilisation à l'intérieur)
- + intégration dans le bâti villageois
- + durée de vie / peu d'entretien
- + moins cher que le bardage bois



- ambiance chaleureuse +
- matériau isolant +
- matériau naturel +

extérieur

intérieur

#MATERIALISATION



#MATERIALISATION



#MATERIALIZATION

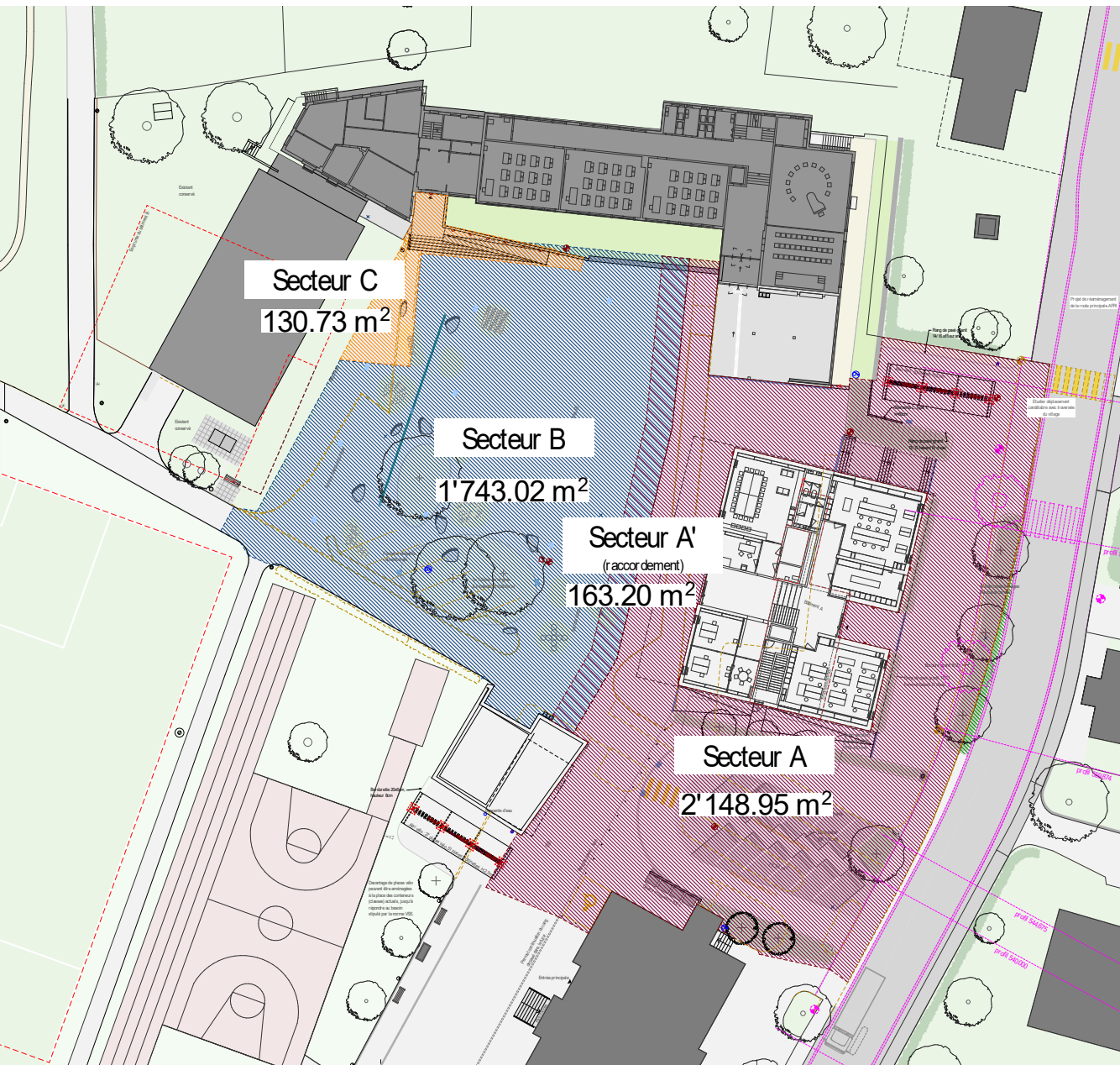


QUID DU BÂTIMENT DE L'ÉCONOMIE FAMILIALE EN CAS DE REFUS DU BÂTIMENT B

- *Présenté par le conducteur des travaux, M. Antoine Seuret
du bureau Stähelin Partner architectes SA*

QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES EN CAS DE REFUS DU CRÉDIT POUR LE BÂTIMENT B?

- LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE LA COUR D'ÉCOLE DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS INDÉPENDamment DU RÉSULTAT
- LA MODIFICATION DE LA RAMPE D'ACCÈS À LA CRÈCHE DEVRA ÊTRE RÉALISÉE POUR PERMETTRE L'UTILISATION OPTIMALE DE LA SURFACE DE LA COUR D'ÉCOLE
- LE BÂTIMENT EXISTANT DEVRAIT ÊTRE ASSAINI ET TRANSFORMÉ POUR ACCUEILLIR DES CLASSES
- LA PLACE DE JEU DU CÔTÉ OUEST POURRAIT ÊTRE RÉALISÉE PARTIELLEMENT OU EN TOTALITÉ SELON LES BESOINS
- L'ACCÈS DES RIVERAINS DEPUIS LE NORD DEVRA ÊTRE RÉALISÉ AFIN DE GARANTIR UNE COUR SANS VÉHICULE



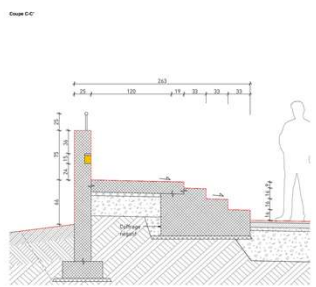
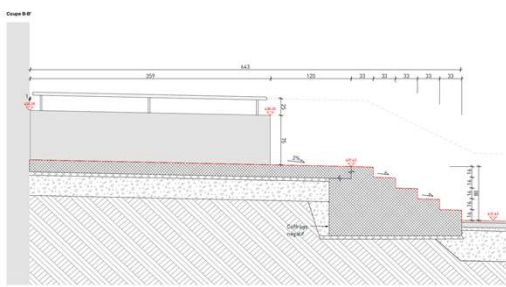
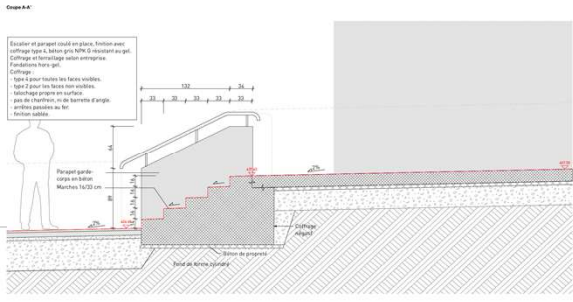
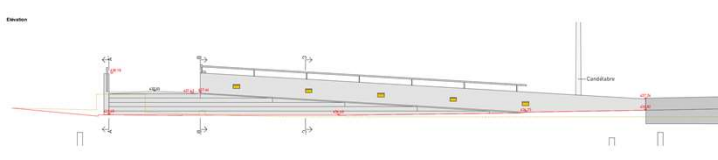
Le secteur A a été réalisé avec la réalisation du premier bâtiment

Le secteur B sera réalisé mais a été mis en attente dans le but d'utiliser cette surface pour l'installation de chantier du bâtiment B

Le secteur C, modification de la rampe d'accès à la crèche et le muret siège le long de la cour sera réalisé pour optimiser l'espace dans la cour et améliorer l'accès à la crèche



Aménagement de la cour:
Secteur B, selon les retours d'offres est
chiffré à 280'750.-

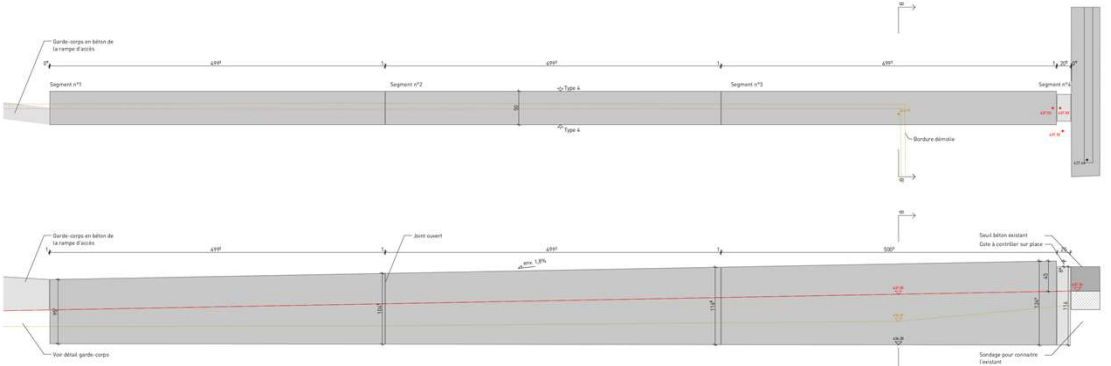


STABELIN PARTNER
 ARCHITECTES SA
 AVE DE LA JOYEUSE 2
 CH-1000 BRUXELLES
 T +31 22 421 94 48
 STABELINPARTNER.COM



Planche d'accessibilité
 +1 0.00 = +437.14
 échelle: 1:50, 1:50, 1:50
 format: A3
 code: 43.3
 date: Mars 2018
 phase: APPEL D'OFFRES
 dessiné par: DAPHNE KARASAKI ARCHITECTURE
 18 Avenue de la Joieuse, 1000 Bruxelles
 contact: info@dka-architectes.com
 020 21 12 02 21
 Mairie de Courmoulin
 Avenue de Courmoulin 13
 Courmoulin 13
 8900 Courmoulin

L'accès à la crèche et le muret siège:
 Secteur C, selon les retours d'offres sont
 chiffrés à 60'850.-



STABELIN PARTNER
 ARCHITECTES SA
 AVE DE LA JOYEUSE 2
 CH-1000 BRUXELLES
 T +31 22 421 94 48
 STABELINPARTNER.COM

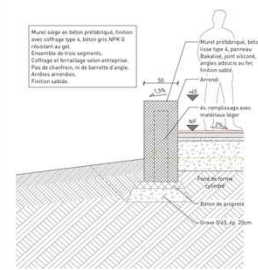
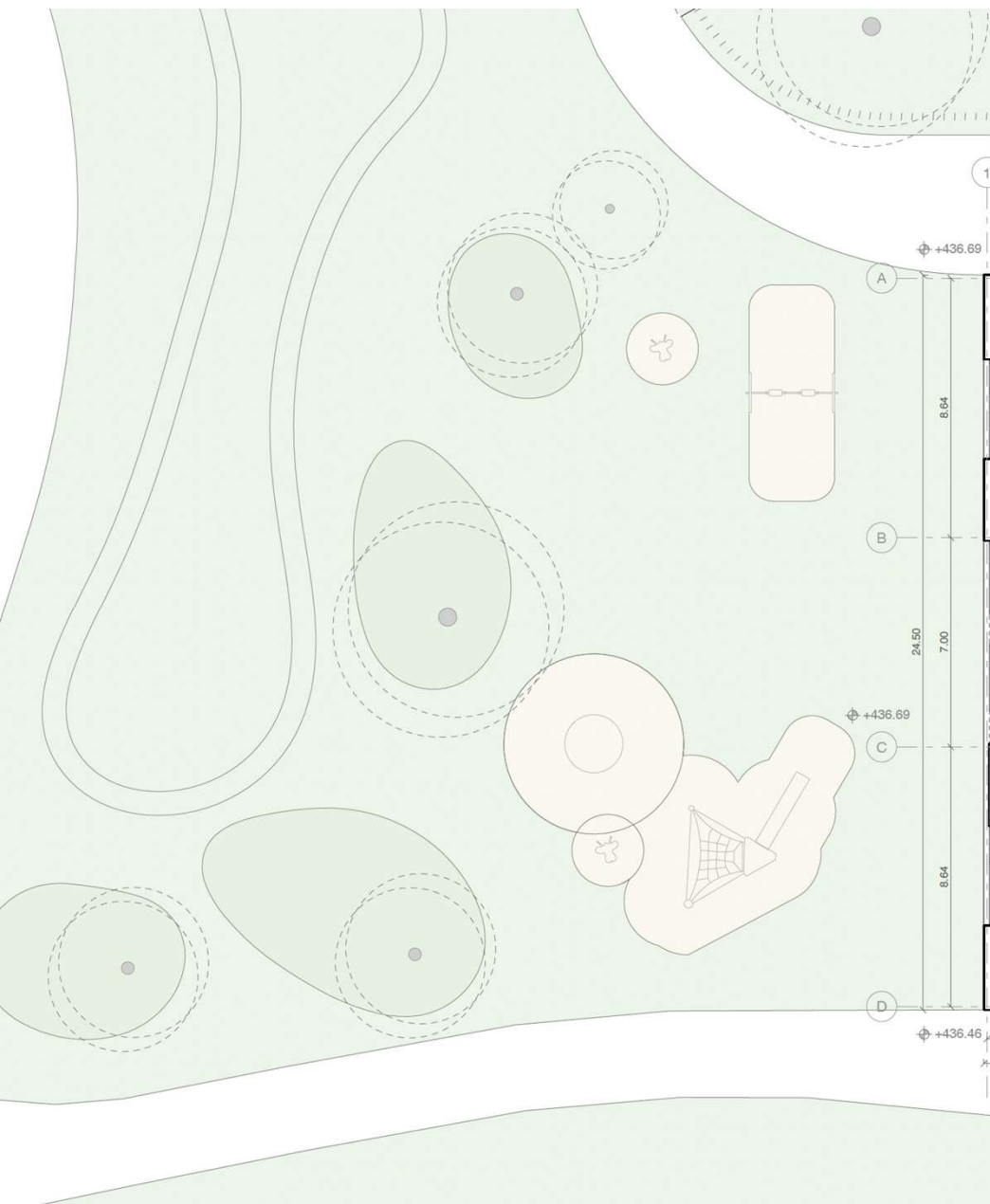
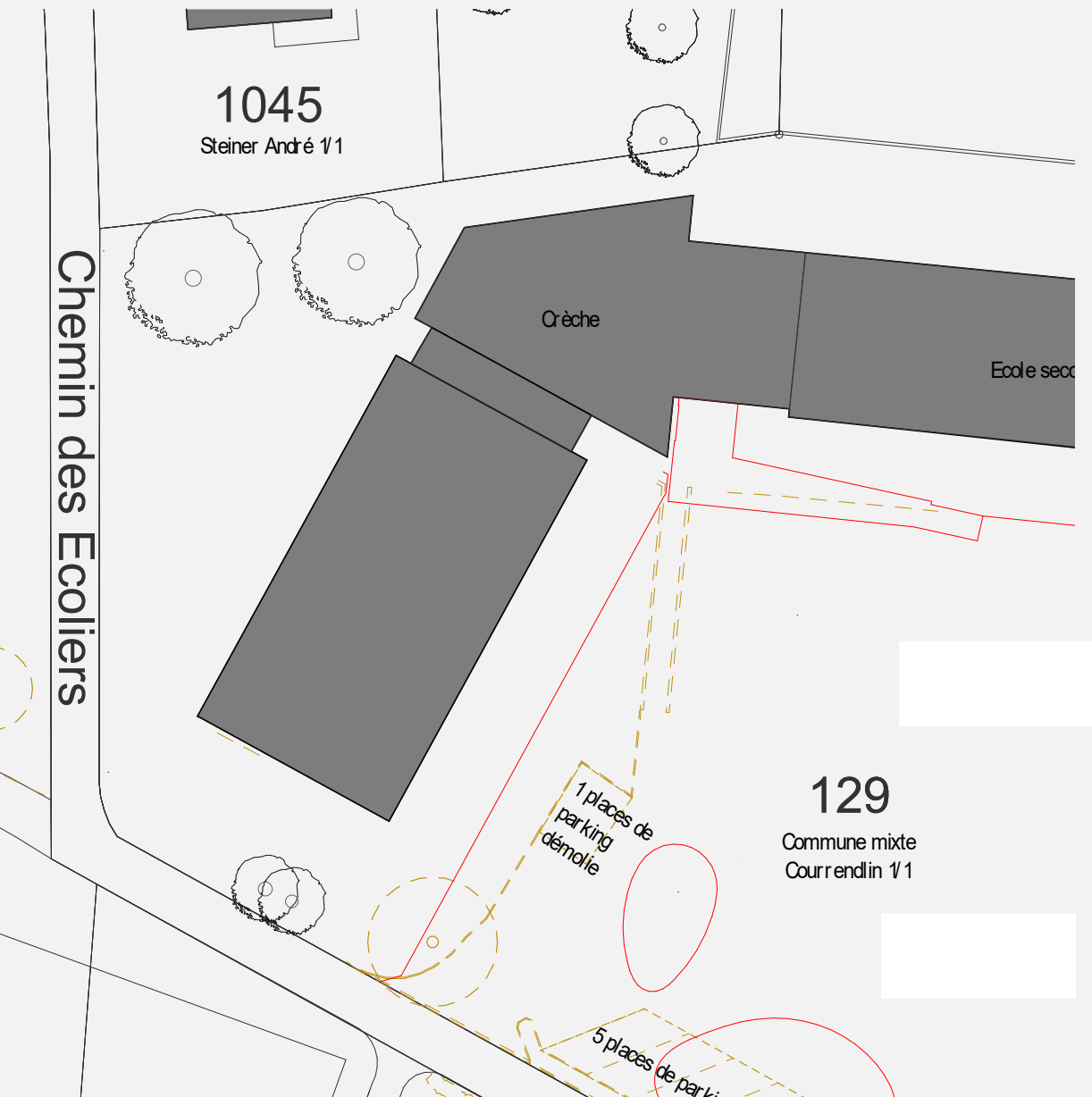


Planche d'accessibilité
 +1 0.00 = +437.14
 échelle: 1:50, 1:50, 1:50
 format: A3
 code: 43.3.11
 date: Mars 2018
 phase: APPEL D'OFFRES
 dessiné par: DAPHNE KARASAKI ARCHITECTURE
 18 Avenue de la Joieuse, 1000 Bruxelles
 contact: info@dka-architectes.com
 020 21 12 02 21
 Mairie de Courmoulin
 Avenue de Courmoulin 13
 Courmoulin 13
 8900 Courmoulin



La place de jeu à l'Ouest du bâtiment B:
Selon devis est chiffrée à 176'300.-



Possibilité de réaffectation du bâtiment existant:

Afin de libérer les classes occupées provisoirement dans le bâtiment A, il serait possible de réaliser 2 salles d'école pour les degrés 1-2 P dans le bâtiment existant.

Pour ce faire, il faut:

- 1) Désamiantage du bâtiment
- 2) Démontage des cloisons et équipement
- 3) Réfection de la toiture et de l'isolation des façades
- 4) Remplacement des fenêtres, stores
- 5) Assainissement des sanitaires
- 6) Assainissement des installations électriques
- 7) Réalisation des cloisons, sols et plafond
- 8) Menuiserie et aménagements intérieurs

Total de l'assainissement 943'250.- TTC

Total AE et bâtiment 1'491'700.- TTC

PRÉSENTATION DES INCIDENCES FINANCIÈRES ET ORIENTATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

➤ *Présenté par le conseiller communal, M. Vincent Eggenschwiler*

HISTORIQUE DES DÉCISIONS PRISES

FIN 2020

Augmentation de la quotité d'impôts de 2.05 à 2.25 dès 2021

- Sur la base du plan financier 2021-2025
- En réponse aux impacts des investissements en cours et prévus:
 - Halle polyvalente de Rebeuvelier, buvette louée au FC Courrendlin, nouveaux bâtiments scolaires, réaménagement des rives de la Birse, traversée du village
- Perspectives négatives de bouclage du compte de résultats, et du pessimisme quant à l'évolution des recettes fiscales en raison du Covid

JUIN 2021

- Approbation par le corps électoral du crédit de CHF 8.5 millions pour la nouvelle école – à soustraire la subvention JU de CHF 2.4 millions et CHF 0.4 millions de dons Patenschaft
- Mise à disposition des locaux : octobre 2023-rentree scolaire

NOVEMBRE 2023

- Vote pour approbation par le corps électoral du crédit de CHF 5 millions, le 19 novembre 2023

ASPECTS FINANCIERS

SITUATION ACTUELLE

- Bouclements bénéficiaires en 2021 et 2022, ainsi que, vraisemblablement, résultat équilibré en 2023 grâce à :
 - Hausse de quotité dès 2021
 - Recettes fiscales meilleures que prévu
 - Impact différé des investissements prévus
- Bénéfices de CHF 551'700 en 2021 et CHF 329'200 en 2022, soit près de CHF 880'000 au total
- Réserve de politique budgétaire à CHF 770'000
- Budget 2024 déficitaire à hauteur de CHF 500'000 en chiffres ronds

PLAN FINANCIER 2024-2028 – EN COURS D'ÉLABORATION

- Affiche des déficits jusqu'à deux dixièmes de quotité
- Constat des causes majeures : grands investissements
- Impacts des investissements en termes d'amortissements et d'intérêts
- Près d'un dixième de quotité imputable à la hausse des taux d'intérêt

POSITION DU CONSEIL COMMUNAL

- Conduite d'analyses et discussions approfondies
- Mise en place d'un suivi annuel du plan financier afin de ne pas prendre de décisions hâtives sur la base de prévisions à 5 ans
- Le plan financier demeure un indicateur à contrôler régulièrement

ORIENTATIONS RETENUES PAR LE CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS FUTURS

- Priorité accordée au projet scolaire
- Au besoin, traversée du village différée
- Projet des rives de la Birse, dont les charges n'impactent pas le compte général (hors services), analysé en lien avec son impact sur l'endettement déjà élevé de la commune

CONCLUSION – QUOTITÉ D'IMPÔT

- Marge de manœuvre réduite
- Pas de hausse proposée pour 2024
- Pour 2025, évaluation de la situation à l'automne 2024
- Options prévisibles à ce jour :
 - hausse de 1 dixième au plus tard dès 2026
 - Dès 2026 : objectif = éviter toute hausse supplémentaire d'un 1 dixième

QUESTION - RÉPONSES



CONCLUSION

➤ *Présenté par la conseillère communale, Mme Valérie Bourquin*